

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 47 [i.e. 48]

Artikel: Lo calonier a l'avant-rihuva
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après avoir visité l'aquarium, le parc des rennes, le rocher des porcs-épics, le chenil, les phoques, dont le cri rauque constitue ce qu'il y a de plus repoussant pour l'oreille, j'arrivai à l'endroit toujours très fréquenté, où, moyennant 50 centimes, des bébés, des dames et des dandys se font promener sur les petits poneys d'Ecosse, les éléphants, les dromadaires, ou dans des voitures légères traînées par des autruches. Un groupe nombreux, d'où partaient de bruyants éclats de rire, attira mon attention et je m'approchai. Que vis-je ? je n'ose presque pas vous le dire. Au-dessus de toutes les têtes, une autre tête enluminée et attisée d'une coiffure impossible, se dressait rayonnante : c'était Grognez. En goguette dès le bon matin, il avait cru devoir se donner le plaisir de faire le tour du jardin, monté sur un chameau ! En enfourchant la bête, il s'était si malheureusement cogné à la toiture d'un pavillon, et fait à son chapeau une si large éraillure, que la doublure rouge en sortait presque tout entière, flottant au vent comme un fanon. C'était, hélas ! son chapeau de noce, qui comptait au moins quinze printemps.

Craignant de perdre l'équilibre, Favey n'avait pas osé s'aventurer sur le haut quadrupède. Il accompagnait à pied en fredonnant :

Qu'on déroule de nos bannières
L'emblème respecté, etc.

Puis il criait de temps en temps à son ami : *Eh se ta fenna té vayâi !*

Je suivais ce cortège à distance depuis quelques minutes, lorsque notre Don Quichotte se retourna en palpant la bosse de sa monture et disant au gardien : « Dites-voir, mossieu..., ça leur vient-il de naissance ça ? » Et les éclats de rire de redoubler. Ne doutant pas que cette scène ne se terminât par quelque incident plus comique encore, et peut-être fort désagréable, je me glissai vivement dans le petit escalier qui conduit à l'établissement de M. Martin, destiné à l'engraissement mécanique des volailles, singulière industrie, au sujet de laquelle on voudra bien me permettre quelques détails.

Qu'on se représente trois grandes tours ou épinettes en bois, divisées en quatre ou cinq étages. A chaque étage, un cordon de cases étroites contenant chacune une volaille retenue par la patte au moyen d'une entrave de cuir, et sortant sa tête par une petite ouverture.

Mise en mouvement par une machine à vapeur, l'épinette tourne sur un pivot et fait passer successivement chaque volaille devant la personne chargée de les nourrir. L'opérateur, placé dans un ascenseur, a près de lui une gaveuse pleine de pâture liquide, composée de farine d'orge ou de maïs délayée dans de l'eau et du lait. Il saisit de la main gauche la tête de la captive, presse un peu le bec de manière à l'ouvrir et y introduit un piston adapté à un tuyau de caoutchouc communiquant avec le réservoir contenant la pâture. Pressant alors du pied sur une pédale, l'opérateur envoie la ration voulue dans l'estomac de l'animal. Il est du reste guidé par

l'aiguille d'un cadran qui lui indique en centilitres la ration, qui varie suivant l'âge et l'espèce.

Au bout de quelques exercices de cette nature, les volailles ouvrent seules le bec à l'arrivée de leur nourrisseur. Lorsque ce dernier a distribué ses rations aux habitants d'un étage, il touche un ressort et l'ascenseur le hisse à l'étage supérieur. Puis, glissant sur de petits rails, il est transporté vis à-vis des deux autres tours.

Une heure suffit pour administrer le repas à 4 ou 500 volailles, poules, poulets ou canards. La durée de l'engraissement varie entre quinze à vingt jours, suivant les sujets.

(A suivre.)

Le calonier à l'avant-rihuvé.

Dein lo teimps que lo canton dè Vaud étai onco canton dè Vaud, devant que cllião dè Berna no z'aussont met lo grâpin dessus, qu'oreindrâi n'ein perein à derè po lo militero, n'aviâ tsi no dâi z'avant-rihuvé iô lè sordats allâvont ti, du lè chasseu à tsévau tant qu'âi mouscatéro et mémameint lo dépou, que ne restâvè pe nion dein lè veladzo què lè campins, lè novieints et lè pî pliats.

L'étai quie, dein cllião z'avant-rihuvé, qu'on affrantsessâi lè vîlho, qu'on fassâi eintrâ dein la resvra cllião qu'aviont doj'ans d'élite, qu'on baillivè lè galons à cllião que tegnont lè pî ào tsaud ào capitaino et qu'on recrutâvè lè djeino valottets dix-nâo ans. Ora que l'ont einveintâ lo thoraxe et lo livret dè service, l'ont aboli rihuvé, avant-rihuvé, rasseimbléments et exerciço la demeindze; ne pu don pas vo derè coumeint cein sè passè et l'est po cein que vu vo z'ein contâ iena dâi z'autro iadzo.

Lâi avâi on avant-rihuvé à Bex. Ti lè caloniers dâo distri lâi dévessont étrè et B... dè Velanâova lâi sè trovâve don; mâ lâi allâvè po lo derrâi iadzo, vu que l'avâi sè 44 ans revolus lo dzo dè la faire dè la St-Metsi. Ma fâi arrevâ su la pliace d'arma, trovâ dâi vîlho camerâdo dâo Sonderbond, et dè bio sa-vâi que sè sont pas chetâ vai la goletta dâo borné po dévesâ eintrâ leu, tantiâ qu'à fooce dè sè soitâ la santé, la boula s'eimbarbouillâ et lè guibôlès lâi volliront pas mé obéi. Quand faille passâ ào bureau, B... s'aminè ein trabetseint, que son chacot poivè pas teni su la tête et qu'ein faseint dâi z'S fe brelantsi la trablia dâi gratta-papâi. Lo coumandant, quand lo vâi dein cé etat, dit âi piquiettès qu'etiont perquie :

— Emmenez-moi cet homme au syndic, qu'il lè mette dedans !

— A... A... lexandre..., fffâ pas lo fou, repond lo calonier, sssu pas venu ice po allâ dedein..., mmâ po bâirè on verro avoué lè z'amis.

— Emmenez-moi cet homme ! fâ onco lo coumandant.

— Fâ pas lo fou, tè dio, repond B... que ne poivè pas restâ dein lo reing, et lè piqueiettès l'eimpougnont et hardi... lo minont tsi lo syndiquo dè Bex, po lo mettrè ào clliou.

Lo syndiquo étai justameint à la câva iô bévessâi trâi verro ào guelion avoué dâi z'amis quand on lo vegne criâ po eincoffrâ lo sordat, mâ quand ve cé brâvo artilleu qu'avâi du bastâ contré tant dè demipots, et que lo recognut, lâi fâ :

— Ah ! l'est tê, B... !

— A... a... voué honneu, syndiquo !

— Eh bin diabe lo pas que vu mettrâ ein preson on bon zigue coumeint tê. Vins bâirê on verro ; châta-tê quiè su l'einbochâo et resta avoué no ; et vo clliâo piquettès, allâ derè ào coumandant que B... est réduit.

— Eh... eh... eh bin à la boun'hâora, se fe lo calonier, vouaiquie ào mein on syndiquo !... 'n'est pas coumeint lo noutro, que... que... que mè fâ coffrâ sein avâi pedi dè ma granta saiti.



Le Pont de Morges.

Morges, le 21 novembre 1878.

Monsieur le conteur,

En réponse à l'une des questions posées dans votre dernier numéro, je vous envoie le récit suivant puisé dans une chronique. En 1720 existait à Morges une passerelle en bois que la moindre crue d'eau emportait, au grand détriment des intérêts de la localité. M^{me} la baillive, qui aimait ses administrés et souffrait de cet état de choses, proposa au petit conseil d'établir, à ses frais, un pont solide sur la rivière, à la condition, toutefois, que toutes les bêtes qui, le mardi gras, traverseraient la passerelle de 10 heures à midi lui appartiendraient. Messieurs du conseil, informés de ces intentions bienveillantes et ne voulant pas être en reste de bons procédés, achetèrent cent oies grasses, oiseau très-commun dans la localité, avec l'intention de leur faire traverser le pont. Au jour et à l'heure indiqués, ils arrivent sur la place du manège, précédés de leur troupeau, mais les bêtes, intimidées sans doute par la foule, s'envolent toutes dans la direction de Tolochenaz. Les conseillers ahuris de ce contre-temps et voulant faire leurs excuses à Madame qui les attendait de l'autre côté de la rivière, passent le pont aux applaudissements de la population. La baillive, souriante, déclare ne pouvoir accepter qu'un seul des membres du conseil et renvoie les autres. Elle fut si satisfaite de l'aventure qu'elle fit bâtir le pont actuel, dont les fondations sont, dit-on, à cinq coudées au-dessous du niveau de la mer.

Et voilà pourquoi : solide comme le pont de Morges, signifie solide en diable, en dépit du proverbe.

SAM.

Les femmes aux Antilles.

Il y aurait beaucoup à dire sur la vie coloniale, les questions qui s'y rattachent et la splendide nature des Antilles. On n'en finirait point s'il fallait surtout minutieusement étudier le nègre esclave à Cuba, travailleur libre à la Martinique, enrichi à Saint-Thomas, et enfin tenant les rênes du

gouvernement à Haïti. Et le livre que vient de faire paraître à Paris M. Victor Mignon, sous le titre : *Aux Antilles*, nous fournirait certainement là-dessus les plus intéressants renseignements. Mais nous devons nous borner à lui emprunter aujourd'hui un court passage sur le luxe des femmes à Saint-Thomas.

« Dans ce luxe, à l'instar de Paris, mais d'un goût tout à fait caractéristique, le touriste français trouve des sujets d'observation vraiment fort réjouissants. Les femmes (qu'on se souvienne qu'il s'agit des femmes noires) ne craignent pas d'adopter les coupes de robes usitées l'année précédente dans le highlife parisien. Elles choisissent de préférence des étoffes vert clair, jaune serin ou rouge écarlate, auxquelles elles ajoutent des agréments de différentes nuances, toujours voyantes et peu appropriées les unes aux autres. Elles cachent leur cheveux crépus sous des perruques du blond le plus ardent, dont les boucles viennent flotter sur leurs épaules décolletées, luisantes et de la teinte du jais. Elles portent des bas de soie couleur de peau européenne, à jour, ce qui produit sur leurs jambes un singulier arlequinage. Elles se coiffent des plus excentriques chapeaux, ornés de plumes de pie ou de paon menaçant le ciel, et attachées par des rubans écossais qui pendent par derrière jusqu'à leurs pieds.

Qu'on se figure, au milieu de tous ces colifichets, le visage de la négresse la plus accusée couverte d'une grosse couche de poudre de riz blanche fixée à l'aide d'un corps gras ; qu'on se figure encore ce visage devenu ainsi blanc, surmontant des épaules du noir le plus foncé, et l'on aura une faible idée du luxe préféré des lionnes riches de la ville de Saint-Thomas.

Mais c'est surtout le soir à la promenade ou le dimanche à la sortie de la grand'messe qu'il faut considérer cette société convaincue de son extrême élégance. Il faut voir les livrées bariolées des cochers, les coussins rose clair des voitures et les tapis qui, prenant leur point d'appui sous leurs maîtresses, pendent jusqu'à terre derrière les équipages. Ces tapis ont chacun des formes et des dimensions particulières ; la plupart ont dû commencer leur carrière sous les pieds de quelque déesse du faubourg Saint-Antoine à Paris, et représentent de gros lions ou de grands tigres dans le désert.

Ces dames, ainsi agrémentées, vont se promener à la suite les unes des autres dans les environs de la ville, tout comme au bois de Boulogne, et c'est plaisir de voir avec quel dédaineux sourire elles répondent à l'humble salut du jeune dandy, peut-être un peu moins poudré qu'elles, mais qui fait ressortir la noirceur de son visage par un chapeau à haute forme vert-pomme ou bleu turquoise, une cravate amarante et d'énormes pendeloques en or. On dit souvent en Europe que rien n'est choquant comme l'opulence sans goût. Cette phrase ne trouve pas son application à St-Thomas. Quand le manque de goût est poussé aussi loin, on ne peut pas se plaindre, tant on a ri. »



Parmi les musiciens du théâtre de Genève se trouve un violoniste d'un caractère très sarcastique, cherchant constamment la petite bête dans les actes de ses camarades, profitant de la moindre petite faute commise par l'un d'eux pour l'accabler de râilleries.

Aussi, toutes les fois que l'occasion s'en présente, on ne manque pas de se venger des traits du camarade Ernest.

Ernest, malheureusement pour lui, a si peu de cheveux véritables que, lorsqu'au théâtre, l'on veut donner à entendre que telle ou telle besogne peut se faire rapidement, on dit :

« Il ne faut pas plus de temps pour faire cela que pour compter les cheveux d'Ernest. »

Dernièrement, l'un des camarades du violoniste